



# RESEAU DES EMETTEURS DU FINISTERE

## **ASSEMBLEE GENERALE DU REF-29 : 3 FEVRIER 2019**

**Chers amis radio-amateurs, écouteurs, futurs indicatifs, sympathisants...**

Cette année, notre Assemblée Générale annuelle aura lieu à Fouesnant, où la municipalité a la gentillesse de nous accueillir dans les locaux de l'ancienne école du Quinquis à Beg Meil. Elle se déroulera de 10 heures à midi environ.

A l'ordre du jour:

- Le rapport moral.
  - Le rapport financier.
  - Le bilan des activités passées.
  - Réponses aux questions diverses. Les questions sont à adresser par écrit au Président, avant le 30 janvier.
  - L'élection au conseil d'administration (les candidatures sont à adresser au Président avant le 30 janvier).
- Membres du bureau sortants : Louis F1LNC, Jean-François F6CNM

**Le pot de l'amitié clôturera cette Assemblée Générale 2019.**

**Un repas serait proposé dans un restaurant voisin, en fonction de la demande.**

**(réponse sur le principe, avant le 25 janvier)**

Quelques précisions importantes pour la participation au vote :

- Peuvent participer aux votes, les cotisants au REF-29, pour l'année 2018.

Il serait souhaitable que les adhérents, dans l'incapacité d'être présents lors de cette Assemblée Générale, puissent mandater, à l'aide du présent pouvoir, un adhérent de leur choix, sous réserve que cet adhérent soit lui-même habilité à participer aux votes. La procuration peut être envoyée via Internet après l'avoir complétée.

**Réponse souhaitée par e-mail ou téléphone.**

**Louis F1LNC : [F1LNC@AOL.COM](mailto:F1LNC@AOL.COM) ( 06 20 92 23 09 )**

## **PROCURATION DE VOTE EN ASSEMBLEE GENERALE**

Nom : Prénom : Indicatif :

donne pouvoir à :

Nom : Prénom : Indicatif :

***Afin de me représenter à l'assemblée générale annuelle du REF-29 du 03/02/2019, d'émettre tous votes (favorable, abstention ou défavorable), et plus généralement de prendre toutes mesures qu'il jugera nécessaire pour l'accomplissement de son mandat.***

Fait à ....., le ..... 2019

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

**NB: 3 pouvoirs maximum par mandataire**